



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Regime local d'Alsace-Lorraine

Question écrite n° 6030

### Texte de la question

M. Harry Lapp attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur l'avenir du regime local d'assurance maladie et vieillesse, remis en cause par les decisions prises en juillet dernier. Il lui demande de bien vouloir l'informer des mesures qu'elle va prendre pour sauvegarder la specificite du regime local d'Alsace-Lorraine et demande que soit engagee une veritable concertation entre son ministere et les instances regionales pour les decisions engageant le devenir du regime local.

### Texte de la réponse

Le projet de reforme concernant le regime local de securite sociale des departements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle et notamment la possibilite de creer une instance gestionnaire du regime local ont fait l'objet d'une large concertation locale a la fin de l'annee derniere. Sur la base des resultats de cette concertation, les services du ministere des affaires sociales, de la sante et de la ville procedent actuellement aux travaux permettant de determiner selon quelles modalites une reforme du regime local pourrait etre realisee.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lapp Harry](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6030

**Rubrique :** Securite sociale

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 septembre 1993, page 3122

**Réponse publiée le :** 21 mars 1994, page 1372